

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 À 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 04 septembre 2018.

**Étaient présents** : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER - Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST– Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE - Fabienne BAUDON - Janine PERROT - Laurent BARILLET - Albertina GASPERONI

**Étaient absents excusés** : Camille ECHERSEAU - Annabel LE COZ (donne pouvoir à Florence BOULLIER)

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

**AJOUT POINTS SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si les deux points suivants peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

- Approbation de la convention entre la commune et le Conseil Départemental concernant les aménagements de voirie pour la sécurisation du centre bourg sur la RD 8.
- Voirie 2018 – Travaux complémentaires

L'ajout des deux points est approuvé à l'unanimité

**AMENAGEMENT EXTERIEUR DES COMMERCES - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 POUR L'ENTREPRISE BELLIN TP**

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
1- voirie - réseaux divers	2	Travaux en plus et en moins suite aux découvertes et décisions modificatives prises à l'exécution	787,50 €	945,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Entérine la proposition ci-dessus, à savoir :

- Lot n°1 avenant numéro 2, une plus-value de 787,50 € HT, et 945,00 € TTC,
- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée,
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

**AMENAGEMENT EXTERIEUR DES COMMERCES – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MAIN COURANTE SITUÉE DEVANT LA BOUCHERIE**

Le Maire informe ses collègues qu'il est nécessaire d'ajouter une main courante devant la boucherie.

Au regard des devis consultés, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la Ferronnerie Boquet pour un montant de 1730,00 € HT pose comprise, soit 2076,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de retenir le devis de la Ferronnerie Boquet pour un montant de 1730,00 € HT pose comprise, soit 2076,00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant,
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

**BUDGET 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes concernant l'opération 320 – Aménagement grenier bibliothèque, et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires pour effectuer le paiement des factures. Il propose d'opérer les décisions modificatives telles que pour la section d'investissement :

N° opération	Compte	Dépenses		Recettes	
		diminution	augmentation	diminution	augmentation
320	2313		8000,00 €		
285	2313	8000,00€			
Total		8000,00€	8 000,00 €		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte la décision modificative n°3 telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU CHEMIN RURAL N°40 - CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Suivant l'accord du Conseil municipal en date du 26 juillet 2018 pour ouvrir une ligne de trésorerie afin de réaliser les travaux de renforcement de voirie sur le chemin rural n°40, des demandes ont été faites auprès de trois organismes bancaires. Trois banques ont répondu.

Au regard des offres présentées, Monsieur le Maire propose de retenir celle du Crédit Mutuel, selon les caractéristiques suivantes :

Montant emprunté	85 000,00 €
Durée de l'emprunt	1 an
Taux	0,70%

Commissions d'engagement	150,00 €
--------------------------	----------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de retenir la proposition du Crédit mutuel selon les caractéristiques suivantes :

Montant emprunté	85 000,00 €
Durée de l'emprunt	1 an
Taux	0,70%
Commissions d'engagement	150,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt et tous les documents s'y rapportant.

**RESTAURANT SCOLAIRE : PRIX D'UN REPAS ADULTE A COMPTER DE LA RENTRÉE 2018-2019**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un enseignant de l'école a souhaité bénéficier des repas au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le prix du repas adulte. Il propose un tarif de 3,90€ unitaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide que le montant du repas adulte à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 s'élève à 3,90 €.

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 35/35ème**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,
- Compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de créer un poste permanent relevant du cadre des adjoints techniques à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 12 décembre 2018. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- 
- Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 12 décembre 2018.
- 
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**
- **Décide** de créer un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 12 décembre 2018.
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget dans les chapitres et articles prévus à cet effet

## **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à ses collègues le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2017 qui comprend :

- le contexte du service public de l'assainissement,
- les indicateurs financiers du service,
- la présentation de la station d'épuration,
- les indicateurs techniques du service,
- le prix de l'assainissement collectif,

### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Adopte les indications portées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – exercice 2017.

## **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN DE L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LA RD 8 EN AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les travaux qui vont être réalisés pour la sécurisation du centre bourg sont exécutés sur une route Départementale, en agglomération. Il convient donc, par le biais d'une convention de préciser qui aura la charge d'entretien de l'aménagement projeté.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter la convention entre le Département d'Indre-et-Loire et la Commune de Saint-Épain relative à l'entretien de l'aménagement de sécurité réalisé sur une section de la RD8 en agglomération.

### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

Adopte la convention entre le Département d'Indre-et-Loire et la Commune de Saint-Épain relative à l'entretien de l'aménagement de sécurité réalisé sur une section de la RD8 en agglomération.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout documents s'y rapportant.

## **VOIRIE 2018 - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES**

À la suite du choix de l'entreprise pour les travaux de voirie lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018, Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux complémentaires, notamment des bi couches et du renforcement de certaines voies. Le montant maximum prévu pour ces travaux par l'entreprise attributaire du marché, BELLIN TP, est de 6 134,29 € TTC, ce qui porte le montant du marché global à 84 914,85 TTC.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

- retenir la proposition de l'entreprise BELLIN TP d'un montant 6 134,29 € TTC, portant le montant du marché global à 84 914,85 TTC.
- autorise le Maire à signer tout document afférant à cette proposition, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits en section de fonctionnement au compte 615231.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Fouquier, adjoint, demande quand les bornes feront l'objet d'un fauchage. Monsieur le Maire indique que l'entreprise Peurichard doit intervenir début octobre.
- Madame Boullier, première adjointe, informe l'assemblée que concernant les entrées de bourg, tout est prévu pour l'arrivée des sculptures.
- Monsieur Fouquier adjoint, souhaite remercier les bénévoles de Mémoire et patrimoine concernant le déménagement du mobilier. Un énorme travail a été réalisé. L'exposition sur l'imprimerie a très bien fonctionné (env. 300 personnes sur le weekend) et a permis de riches rencontres.
- Madame Boullier, première adjointe, informe l'assemblée que des rendez-vous ont été pris avec des entreprises pour la réalisation de devis en vue des travaux de réfection du Presbytère.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une carte de remerciements de la part de Monsieur et Madame Smith pour leur cadeau de mariage.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'invitation par la Boucherie La Sainte Épinoise, à leur inauguration.
- Monsieur le Maire indique que l'association la Plateforme remercie la commune pour la subvention versée de 300,00 €.
- Monsieur Fouquier, adjoint, fait part à l'assemblée du devis d'une entreprise de Piégeage de nuisibles pour une intervention concernant les pigeons prévue de novembre à janvier pour 2641 € TTC.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de l'AMAP les Paniers de la Manse. Ils recherchent un local communal pour la distribution des paniers. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de local disponible à cet effet. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, moyennant un droit de place occuper le mail comme tout commerçant ambulant.
- Monsieur le Maire rends compte de la demande de Madame Landreau pour l'occupation d'une place de marché le samedi matin pour vendre du miel et le safran. L'assemblée est favorable à cette demande.
- Concernant l'arrêt de bus de la Billette, deux courriers sont parvenus en Mairie.
- Monsieur le Maire évoque la nécessité de convoquer les différents acteurs concernant le transport scolaire.
  
- Monsieur Pouzet, adjoint indique que Monsieur Lambeseur doit faire un devis concernant la fourniture et la pose d'un grillage ainsi qu'un portillon autour du bassin d'orage à la Dragonnière.. Il indique également que la réunion de la commission fête et cérémonies se tiendra le mardi 26 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h35.

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	<b>Excusée</b> Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	<b>Excusée</b> (donne pouvoir à Florence BOULLIER) Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,  
Serge LECOMTE**